



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00631110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 73. Subventions Vie associative - 2ème attribution 2020

Délibération n° 2020/006311

Subventions Vie associative - 2^{ème} attribution 2020

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 4	24/11/2020	Favorable unanime (3 abstentions)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de 5 subventions, d'un montant total de 14 050 €, accordées à des associations dans le cadre de la 2^{ème} attribution des subventions 2020.

I. Contexte

Le service Vie associative a pour mission d'apporter son soutien aux associations bisontines par le versement de subventions.

Ces subventions concernent une aide au fonctionnement général. Les associations financées ne relèvent pas d'une compétence spécifique.

Pour cette 2^{ème} attribution des subventions de fonctionnement 2020, les dossiers de demande de subventions étaient à déposer avant le 18 octobre 2020.

II. Proposition de subventions

Pour rappel, 112 250 € ont déjà été attribués à 28 associations en 1^{ère} attribution 2020 (Délibération du Conseil Municipal du 14/09/20).

Il est proposé d'allouer, dans le cadre de la 2^{ème} attribution, 5 subventions, pour un montant total de 14 050 € aux associations suivantes :

Nom de l'association	Nature activité	Versement 2019	Proposition 2020
ANIMATION DE QUARTIER			
Comité de quartier de Saint-Claude*	Animations culturelles, sportives et de loisirs du quartier Saint-Claude	15 000 €	7 500 €
Commune libre de Saint-Ferjeux - La Butte*	Organisation d'événements dont les bénéficiaires sont redistribués aux personnes âgées et aux enfants	6 500 €	3 250 €
SOLIDARITÉ CIVISME			
MRAP	Combat contre le racisme	800 €	800 €
RéCiDév - Réseau citoyenneté développement	Sensibilisation au développement durable, à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale	2 000 €	2 000 €
JEUNESSE			
Association des jeunes sapeurs-pompiers de l'agglomération bisontine	Formation des jeunes sapeurs-pompiers volontaires	500 €	500 €

* Pour deux associations, le Comité de quartier de Saint-Claude et la Commune libre de Saint-Ferjeux - La Butte, 50 % du montant de la subvention 2019, ont été attribués lors de la 1^{ère} attribution 2020, les 50 % restants sont proposés pour compléter l'aide.

En cas d'accord sur ces propositions la dépense, soit 14 050 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.025.6574.47082.

Pour le Comité de quartier de Saint-Claude, le premier versement de la subvention 2020 ajouté au montant de la valorisation de la mise à disposition des locaux au 5 rue Jean Wyrsh à Besançon, ayant fait l'objet d'une convention, il conviendra de rédiger un avenant.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 5 subventions, d'un montant total de 14 050 €, accordées à des associations, dans le cadre de la 2^{ème} attribution des subventions 2020,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention à intervenir avec le Comité de quartier de Saint-Claude.

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Entre :

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire en exercice, Madame Anne VIGNOT, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date 10 décembre 2020, désignée ci-après « la Collectivité »

Et :

Le Comité de Quartier de Saint-Claude, domicilié 5 rue Jean Wyrsh à Besançon, représenté par Mme Sylvie PAPROCKI, agissant en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à signer, désigné ci-après « l'association ».

Vu :

La convention de partenariat 2020 signée le 30 septembre 2020.

Préambule

Le Comité de quartier de Saint-Claude a sollicité l'aide financière de la Ville de Besançon pour son programme d'activités établi pour 2020.

Depuis plusieurs années, l'association contribue à l'animation du quartier de Saint-Claude en organisant et en proposant aux habitants un certain nombre d'activités.

Une première subvention de 7 500 € a été attribuée à l'association par le Conseil Municipal du 14 septembre 2020.

En raison de l'intérêt local que présentent ces activités sur le plan social et qui s'inscrivent dans la politique de la Ville encourageant le développement de la vie des quartiers, la Ville de Besançon a décidé d'apporter un soutien financier complémentaire à cette association.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Collectivité apporte un soutien financier complémentaire à l'association pour poursuivre ses activités, conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2 de la convention initiale.

Article 2 - Subvention de fonctionnement

Article 2.1 - Montant de la subvention

Une première subvention de 7 500 € a été attribuée à l'association par le Conseil Municipal du 14 septembre 2020.

Afin de soutenir les actions de l'association, la Collectivité s'engage à lui verser une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 7 500 €, portant ainsi le soutien de la Ville à 15 000 € pour l'année 2020.

Article 2.2 - Modalités de versement

Le règlement de la subvention complémentaire s'effectuera en une seule fois par mandat administratif suivi d'un virement sur le compte bancaire de l'association à compter de l'entrée en vigueur du présent avenant.

Article 2.3 - Modalités de remboursement

La Collectivité se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention dans les cas suivants :

- utilisation de la subvention à une fin non conforme aux objectifs statutaires de l'association,
- non-respect des clauses de l'avenant et résiliation anticipée du présent avenant,
- non-utilisation des sommes versées,
- dissolution de l'association.

Article 3 - Engagements de l'association

L'association s'engage à respecter le programme détaillé et le budget prévisionnel qu'elle a transmis à la Ville de Besançon à l'appui de sa demande de subvention.

L'association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle le soutien apporté par la Collectivité.

Article 4 - Durée

Le présent avenant entre en vigueur, après signature, à compter de sa date de transmission au contrôle de légalité et prend fin le 31 décembre 2020.

Article 5 - Modifications apportées à la convention initiale

Les autres dispositions de la convention initiale de partenariat 2020 signée le 30 septembre 2020 restent inchangées.

Article 6 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent avenant, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut d'accord, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le2020

Pour le Comité de quartier
de Saint-Claude,
La Présidente,

Sylvie PAPROCKI

Pour la Ville de Besançon,

La Maire,

Anne VIGNOT